



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Avis de décès

Henri Rougier Georget

1. C'est avec un profond regret que le Directeur général annonce la mort, survenue le 5 mars 2001, d'Henri Rougier Georget, ancien membre employeur du Conseil d'administration.
2. Né à Agadez (Niger) le 29 novembre 1925, Henri Georget s'est engagé dans l'armée après avoir quitté l'école et a obtenu plusieurs décorations pour ses états de service durant la Seconde Guerre mondiale. Par la suite, il s'est engagé dans la lutte pour l'indépendance de son pays. Après son retour au Niger, il a créé différentes sociétés, comme Sonifroid, Sonico et autres coentreprises.
3. Conscient des problèmes auxquels se heurtaient les entreprises de son pays, il est devenu membre fondateur de l'Union nationale des petites et moyennes entreprises et industries du Niger, aux intérêts de laquelle il s'est dévoué avec toute l'énergie et la générosité qui le caractérisaient. Il est devenu ainsi l'un des précurseurs du libéralisme au Niger et a joué un rôle moteur dans la promotion des activités menées en faveur des employeurs africains, au niveau régional comme au niveau international. Il a présidé le comité spécial formé pour créer la Confédération panafricaine des employeurs, dont il est devenu le premier président en 1986. Henri Georget a également été membre du Comité exécutif de l'Organisation internationale des employeurs de 1964 à 1992 et a présidé le Conseil général de cette organisation en 1983-84.
4. Trois décennies durant, Henri Georget a été le délégué des employeurs du Niger auprès de la Conférence internationale du Travail, dont il a été élu Vice-président employeur en 1979. De 1966 à 1972 et de 1978 à 1990, il a été membre employeur titulaire du Conseil d'administration, au sein duquel il a joué un rôle actif, notamment en tant que porte-parole des employeurs au sein du Conseil du Centre international de formation de Turin. Tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et de travailler avec lui se souviendront du dynamisme dont il faisait preuve pour promouvoir le développement économique et social et de l'ardeur avec laquelle il défendait la position des employeurs au sein de l'OIT, de même que de son sens de la justice et de l'amitié. Sa volonté et sa détermination sans faille à ne jamais céder devant l'adversité font de lui un exemple à suivre.

5. *Le Conseil d'administration voudra certainement inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille d'Henri Georget, à la Confédération panafricaine des employeurs et à l'Organisation internationale des employeurs.*

Genève, le 8 juin 2001.